

Les frais du contrat "CACHEMIRE 2 SÉRIE 2" ¹

Distribué par : LA BANQUE POSTALE

Montant minimum de versement initial **5000 €**

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat **Non Applicable €**

Frais annuels

Frais de gestion du contrat

Frais des supports (gestion libre)	
Support fonds euros	0.85% maximum
Support unités de compte	0.85% maximum
Support euro-croissance	Non applicable
Gestion pilotée ou standardisée	0.40% maximum supplémentaire

Frais de gestion des unités de compte

1/ Gestion libre	
Fonds actions ² (moyenne)	1.74%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	0.84%
Fonds obligations (moyenne)	0.89%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	0.57%
Fonds immobilier ⁴ (moyenne)	1.47%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	0.40%
Fonds diversifiés (moyenne)	1.21%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	0.61%
Fonds monétaires (moyenne)	0.08%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	0.02%
2/ Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée	
Mode de gestion « Mandat d'arbitrage » (moyenne)	1.39%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	0.77%

Autres frais annuels

Frais forfaitaires	Non applicable
Frais proportionnels	Non applicable

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement	3% maximum
Frais de changement de mode de gestion (en % ou en €)	Cf frais d'arbitrage
Frais d'arbitrage	0.50% maximum pour les supports ne faisant pas l'objet de dispositions particulières
• proportionnels	5% maximum pour les supports faisant l'objet de dispositions particulières
• nombres d'arbitrages gratuits par an	0
Frais de transfert sortant vers un autre produit	Gratuit
Frais sur les versements de rente	Non applicable
Frais de rachat	2.5% (uniquement pour les supports en unités de compte le mentionnant dans leurs dispositions particulières)

¹ Le tableau indique les principaux frais du contrat constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

² La catégorie "fonds actions" inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FCPI, FPS) et les titres vifs.

³ Part des frais reversés au profit du distributeur et de l'assureur au cours du dernier exercice clos.

⁴ La catégorie "fonds immobilier" inclut les OPCI, les SCPI et les SCL.